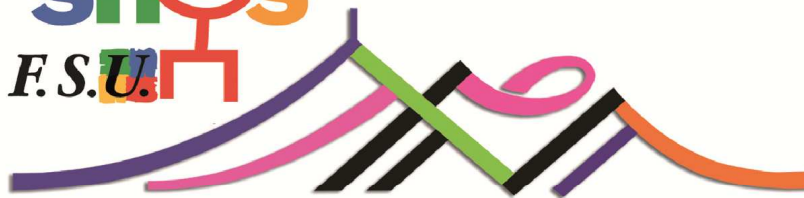


Nous avons toutes les raisons d'être en grève le 26 janvier !

snes
F.S.U.



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



Aucune réponse aux demandes des personnels, une communication erratique en totale contradiction avec les consignes sanitaires, des décisions de dernière minute s'opposant à des injonctions précédentes, des affaires de collusion (Avenir lycéen, entre autres), tel est le non fonctionnement quotidien du ministère de l'EN. Un bateau ivre qui garde pourtant le cap en matière de casse du Service Public d'Education et de suppressions d'emplois !

Tous ses personnels sont méprisés, attaqués dans leurs conditions de travail, dans leur statut, dans leur métier, sans perspective de revalorisation pour les 2/3 d'entre eux. Les retraités de l'Education nationale ne sont pas mieux lotis.

Dans le second degré, le bilan est sans appel : notre académie subit de nouvelles suppressions d'emplois, à effectifs élèves constants, 54 suppressions pour la rentrée 2021, faisant suite aux 82 suppressions de 2019 et aux 73,5 de 2020 !

Comme si cela ne suffisait pas, après la loi Fonction Publique qui affaiblit les droits des personnels, le gouvernement prépare une loi dite 4D qui vise à transférer une partie des personnels et des missions de l'EN vers les collectivités territoriales et à autoriser des expérimentations locales, au détriment de l'égalité des citoyens sur tout le territoire. La santé scolaire doit rester une mission de l'Education nationale, ses personnels ainsi que les gestionnaires d'établissement doivent rester des personnels de l'EN !

En surplomb de toutes ces difficultés les attaques contre nos libertés se multiplient, le projet de loi « sécurité globale » combiné à la création de fichiers très intrusifs organisent la criminalisation du mouvement social. C'est indigne d'un Etat de droit censé protéger, entre autres, la liberté d'opinion, d'association et les droits syndicaux.

Une revalorisation pour tous les personnels titulaires ou contractuels, un autre budget pour l'Education nationale, une autre politique sociale s'imposent !

Patrick Lebrun, secrétaire académique
Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires adjoints

**POUR NOS SALAIRES
ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

**POUR UNE DIMINUTION
DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES**

**POUR EN FINIR AVEC
LES RÉFORMES INEPTES**

**POUR FAIRE CESSER LES DOUBLES
DISCOURS ET LE DÉNI DE RÉALITÉ**

CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 189
Déposé le 15-01-21

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : Edito

Page 2 : Doubles discours et déni de réalité

Page 3 : Pour nos salaires et conditions de travail

Page 4 : Pour en finir avec les réformes ineptes

Page 5 : Carrières - mutations

Page 6 : Catégories - métiers

Stop aux doubles discours et au déni de réalité !



Retour sur une année de mépris institutionnel

Le 12 mars 2020 au matin, Blanquer l'assurait, il n'était pas question de fermer les écoles. Le 12 mars au soir, E. Macron annonçait leur fermeture, puis un confinement strict. En quelques jours, notre système éducatif et le pays tout entier sautait dans l'inconnu. Mais la communauté éducative était au rendez-vous de l'école à distance, se débrouillant seule, entre les défaillances techniques et l'abandon par l'institution. Blanquer parlait de « profs décrocheurs »...

Puis vint l'heure du déconfinement et de la rentrée de septembre où il nous promettait une rentrée scolaire « normale », « dans la joie » vu que tout avait été prévu et qu'il y avait « plus de risques à rester chez soi que d'aller à l'école ». Dans la réalité, les personnels devaient faire face à des classes bondées, sans distanciation physique, à un brassage inévitable dans les couloirs, la cour de récréation et la cantine. Outre les faux chiffres de contamination avancés par le Ministre, la Presse dévoilait que des masques toxiques avaient été distribués aux personnels...

Deux jours avant le retour des vacances d'automne, et alors que les modalités d'organisation de l'hommage à Samuel Paty, avaient pourtant été actées, Blanquer intimait personnels et élèves de reprendre comme si rien ne s'était passé. De son côté le SNES-FSU appelait la Profession meurtrie à agir afin de rendre hommage digne à notre collègue. Dans le même temps, il faisait connaître la réalité de la situation dans les établissements scolaires et appelait à la grève sanitaire. Face à la pression et à la mobilisation grandissante, le ministre commençait à reculer et concédait des allègements d'effectifs en lycée. Mais rien en collège....

Rentrée 2021 : malgré la pandémie, la casse continue !

Le budget de l'Éducation Nationale annoncé prévoyait 1 800 suppressions d'emplois dans le second degré public, soit 7 490 suppressions depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs élèves. Finalement 1 883 emplois seront soustraits nationalement dans les lycées et les collèges.

Dans notre académie, alors que le nombre d'élèves restera stable selon les données ministérielles, ce sont encore 54 Equivalents Temps Plein (ETP), « compensés » en HSA par l'équivalent de 54 emplois, qui seront ponctionnés, soit une perte de plus de 250 postes en trois rentrées consécutives. Aucune création de postes de CPE, d'assistants sociaux, de PsyEN, de personnels infirmiers, d'agents administratifs n'est

Les vies scolaires épuisées se mobilisaient le 1^{er} décembre. Blanquer et tout le gouvernement n'en disaient mot. Puis J. Castex, annonçait le lundi 14 décembre que les absences d'élèves à deux jours des vacances seraient tolérées. On apprenait aussi que 1 883 emplois seraient supprimés dans le second degré. Sans doute une façon de remercier les personnels de leur engagement dans un contexte très compliqué...

Mensonges, couacs et mépris confinent au discrédit !

Après neuf mois de crise sanitaire et trois ans et demi à la tête du ministère, Blanquer est discrédité, rejoignant les ministres les plus contestés. Selon deux sondages commandés par le SNES et la FSU, 81 % des professeurs du second degré se déclarent insatisfaits de sa gestion de la crise sanitaire. Les raisons de la colère sont profondes. Les réformes menées au pas de charge sont largement rejetées par 69 % des enseignants du second degré, trois enseignants sur quatre signalent qu'elles se sont traduites par une augmentation de leur charge de travail. Plus grand monde n'est dupe de la revalorisation que le ministre qualifie d'historique. Les parents d'élèves témoignent aussi de leur confiance, bien plus grande envers les personnels qu'envers le ministre.

Attachés à la réussite de nos élèves, il n'est plus question d'accepter ces réformes, ces mensonges, ce mépris. L'heure est à la mobilisation, c'est maintenant qu'il faut agir. Tel est le sens de l'appel à la grève mardi 26 janvier de l'intersyndicale, à l'initiative de la FSU.

P. Lebrun, F. Claveau, M. Bellaigue



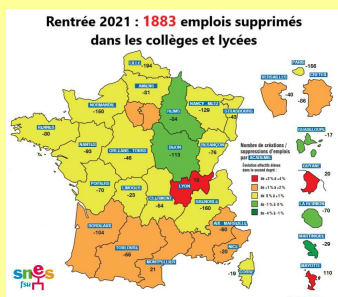
Hommage à Samuel Paty :
Prise de parole de Patrick Lebrun pour la FSU, Place de Jaude, le 18 octobre 2020



La Presse annonce le 13 octobre que l'Éducation nationale aurait distribué des masques toxiques aux personnels



Auto-confinement : Castex annonce le 14 décembre que les absences d'élèves avant les vacances seront tolérées...



1 883 suppressions d'emplois actées au budget dans les collèges et les lycées à la rentrée 2021 dont 54 dans notre académie

prévue !

Cette présentation des chiffres cache en réalité une dégradation des conditions de travail pour les personnels et des conditions d'étude pour les élèves. Les effectifs par division vont encore augmenter à la prochaine rentrée de même que les services partagés, certains enseignements risquent d'être supprimés car les établissements n'auront plus les moyens de les maintenir, la carte des langues va s'appauvrir et les marges destinées à mettre en place des dispositifs pédagogiques spécifiques vont être entièrement utilisées pour maintenir les enseignements obligatoires.

Un budget en recul donc pour le second degré : une raison de plus pour participer à la journée de grève du 26 janvier.

Patrick Lebrun

Pour nos salaires et nos conditions de travail !

Attention, ceci n'est pas une revalorisation !

La forte mobilisation des personnels de l'Education contre la réforme des retraites, il y a un an, avec la suppression annoncée du code des pensions et la fin des 6 derniers mois de traitements pour le calcul de la pension, avait contraint le gouvernement à s'exprimer sur les salaires des enseignants, CPE et PsyEN, et avait mis en lumière la réalité de nos traitements : pertes de salaires accumulées, point d'indice gelé, indemnités dérisoires, débuts de carrières sous payés au regard du niveau de recrutement. En 2021, un collègue en début de carrière, après 5 années d'étude, touche l'équivalent de 1,2 SMIC contre 2 en 1980, et peut même prétendre à la prime d'activité, ce dont s'est réjoui notre Ministre, alors que celle-ci est versée aux travailleurs pauvres...

La nouvelle indemnité de début de carrière annoncée en octobre, mais versée en mai 2021, sera dégressive, de 100 € mensuels à l'échelon 2 (les stagiaires en seront donc exclus !) à 36 € au 7e échelon. Les nouveaux contractuels toucheront une indemnité de 54€ par mois. En revanche, aucune mesure pour les AED et AESH dont les traitements sont notoirement insuffisants. Pour les deux tiers des autres collègues, seule la prime annuelle de 150 € pour l'équipement informatique est prévue, à l'exception des professeurs documentalistes et des CPE, ce qui est inadmissible, et quelques promotions supplémentaires à la hors-classe.

Faut-il rappeler que le salaire net moyen dans le second degré est inférieur de 27% au salaire

moyen des autres cadres de la Fonction publique d'État ou encore que les certifiés après 15 ans de carrière touchent 22% de moins que les enseignants des 23 pays de l'UE membres de l'OCDE ? Le SNES-FSU a calculé qu'un certifié au 8e échelon a perdu en 10 ans 275 € nets par mois sous l'effet du gel du point d'indice et de l'inflation.

En plus d'une revalorisation du point d'indice, le SNES-FSU revendique des mesures immédiates pour le second degré comme le doublement de l'ISOE et un alignement des indemnités CPE, documentaliste et PsyEN, une entrée dans la carrière à l'échelon 3 avec une reconstruction des grilles indiciaires par l'ajout de points d'indice à tous les échelons en plus du raccourcissement des durées dans chacun d'eux, un allègement des fins de carrière et la garantie d'accéder à la classe exceptionnelle avant la retraite pour de meilleures pensions.

En quittant le Grenelle de l'Education le 3 décembre, la FSU a dénoncé « une opération de communication » réunissant des « experts » soigneusement choisis par le ministère « dont certains n'ont pour seule expérience de l'école que de l'avoir fréquentée durant leur jeunesse, assurés pourtant de détenir les solutions malgré leur méconnaissance évidente du système scolaire et de ses réalités ». Blanquer, fidèle à lui-même, n'écoute personne, fait fi des salaires et des conditions de travail des personnels. Le 26 janvier, par la grève, les personnels le ramèneront à la réalité.

Fabien Claveau

Grève réussie des Assistants d'Education le 1er décembre

De nombreux AED et CPE ont répondu le 1^{er} décembre à l'appel à la grève de l'intersyndicale SNES-FSU, CGT Educ'Action, SUD Education, SNALC dans notre académie : **beaucoup de vies scolaires fermées ou en sous-effectif, surveillances assurées par les directions, internats fermés...**

Les **110 emplois d'AED** attribués en urgence à l'académie pour faire face aux remplacements liés aux contaminations d'ici à février ne sont pas à la hauteur !

La délégation, et en particulier le SNES-FSU, a obtenu la mise en place d'un **groupe de travail académique** devant permettre d'aborder les questions pouvant être traitées par le Rectorat (durée des contrats, formation, etc.). En amont de ce GT et de la CCP devant se tenir courant janvier, **la section académique a élaboré une enquête** afin de dresser un état des lieux des conditions de travail des AED dans le but d'ob-

tenir des améliorations significatives.

Concernant les revendications relevant du national (statut, salaires, indemnités REP...), le SNES-FSU continue d'intervenir auprès du Ministère. Dans l'immédiat, **il demande une 7e année dérogatoire de contrat compte-tenu de la crise économique** qui touche plus particulièrement les jeunes.

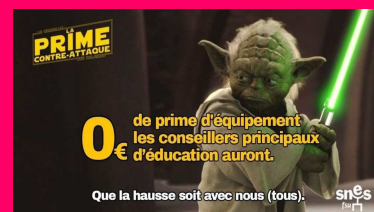
F.C.



Non versement de la paie de certains AED et AESH le 22 décembre : inadmissible !



Deux tiers des enseignants, CPE, PsyEn ne seront pas augmentés en 2021 : Scandaleux !



Les Professeurs documentalistes et les CPE sont exclus du versement de la prime d'équipement : inadmissible !



Rassemblement des AED, CPE devant le Rectorat mardi 1er décembre



Pour en finir avec les réformes ineptes !

Bac 2021 : improvisation jusqu'au bout !

Les (non) décisions ministérielles ne prennent pas la mesure des effets pédagogiques de la crise sanitaire sur les professeurs et élèves qui préparent le bac et ce malgré les **demandes de mesures urgentes** de la part des associations et organisations syndicales (pétition, courriers...).

Bien difficile de dire à quoi va ressembler le bac cette année tant les décisions ministérielles **manquent de cohérence**. Toutes les évaluations communes sont remplacées par la moyenne des notes de bulletins, sans aucune anticipation de ce qui aurait pu cadrer le travail des commissions d'harmonisation prévues en juin.

Arc-bouté sur le maintien du calendrier des épreuves de spécialité en mars, le ministre a juste concédé la possibilité pour les élèves de

choisir des sujets, ignorant les arguments pédagogiques et les conditions de préparation à géométrie variable, le ministre n'ayant pas cadré nationalement le passage à l'hybride.

Loin de prendre la mesure des difficultés auxquelles sont confrontés élèves et professeurs, le ministre s'est donné les moyens, par une **ordonnance en date du 24-12 (!)**, de changer les règles d'organisation du bac et d'en informer les élèves **jusqu'à 15 jours avant le début des épreuves**, alors que c'est de sérénité et d'une gestion responsable dont tous ont besoin.

Le SNES-FSU, qui continue de s'opposer à cette réforme, exige le report des épreuves de spécialité de mars en juin, l'annulation du Grand oral, un allègement des programmes.

Patrick Lebrun

En collège, creusement des inégalités mais réponses inadaptées !

En collège, où les inégalités se sont creusées, le premier trimestre s'est achevé par un fort épuisement des personnels et des élèves : port du masque en continu, changement de salles pour les enseignants, refus de demi-groupes, tensions dans les vies scolaires et infirmeries. La confiscation de temps d'échanges pour l'homage à Samuel Paty a été « la goutte d'eau ».

Dans ce contexte, la priorité est bien de permettre à tous de tenir : aux enseignants et CPE de faire leur métier et aux élèves d'acquérir des savoirs malgré l'impact de la situation sur les pratiques pédagogiques et la réduction des es-

paces de sociabilité dans les établissements. Il convient donc de ne rien se laisser imposer ! **Rappelons que le socle commun n'a pas à être validé ni évalué au cours de l'année** ; seul est obligatoire le positionnement des élèves en fin de cycle, le conseil de classe du dernier trimestre de 6e et de 3e suffit pour statuer.

La **certification PIX** des compétences numériques pour les élèves de 3e est une aberration de plus qui n'a pas sa place dans le contexte.

Tenir, c'est aussi réclamer ensemble la reconnaissance de nos métiers et une autre politique éducative ! Tous en grève le 26-01 !

Fabien Claveau

Projet de réforme de la formation initiale : nouvelles régressions !

Mardi 1^{er} décembre, les représentants de la FSU claquaient la porte du groupe de travail ministériel sur la formation initiale considérant que le projet de réforme du ministère allait dégrader fortement les conditions d'entrée dans le métier.

Un étudiant souhaitant devenir professeur ou CPE à la session 2022 devra être inscrit en M2 en 2021-2022, ou posséder un M2. S'il est inscrit en Master MEEF, il pourra choisir d'être contractuel alternant. Dans ce cas, il devra alors effectuer un **service d'un tiers temps (6 heures pour un enseignant durant l'année) pour un salaire net de... 660 euros**. Ce service annualisé (216 heures) pourra être modulé entre 3 et 9 heures hebdomadaires. Durant cette même année, il devra donc **assurer les cours face aux élèves, les corrections, réussir ses UE du master, rédiger un mémoire et enfin passer le concours**. Rien que cela !

La nouveauté des concours 2022 réside en particulier dans l'épreuve dite d'entretien professionnel durant laquelle le candidat devra exposer son parcours antérieur, expliquer sa motivation et montrer qu'il connaît les valeurs de la République. Cette épreuve, de coefficient 3 pèse presque autant que les deux épreuves écrites (coefficient 2 chacune). Tous les lauréats issus d'un master MEEF, ex-contractuels alternants ou pas, seront à la rentrée 2022 **stagiaires à plein temps**, avec dix à vingt jours de formation...

Si ce projet de réforme se concrétise, alors que les stagiaires actuels sont déjà très stressés, submergés par le travail, ceux issus de la session 2022 le seront encore davantage. Cela conduira à une **dégradation importante des conditions de formation et d'entrée dans le métier**, sans améliorer ni la qualité de la formation, ni l'attractivité de nos métiers. La grève du 26 janvier sera aussi l'occasion de protester contre ces nouvelles attaques.

Delphine Bertrand

STOP AU DÉNI DE RÉALITÉ DU MINISTRE

SALAIRES

LE MINISTRE : Une « revalorisation historique » Jean-Michel Blanquer

LA RÉALITÉ : 69 % des personnels ne sont pas concernés et rien pour les AED, AEDP, et pas de compensation des pertes liées à l'inflation ; Une arme d'équipement qui exclut les CPE et les professeurs documentalistes.

RENTRÉE 2021

LE MINISTRE : « L'Éducation nationale, notre maître à penser, a particulièrement cherché et nous allons continuer de le faire. » Jean Castex

LA RÉALITÉ : 1 983 suppressions d'emplois dans les collèges et les lycées à la rentrée 2021 ; Suppression de 7 400 emplois supplémentaires dans le secondaire ; Depuis 2018, aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de PEI...

**POUR UNE VRAIE REVALORISATION
POUR UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES
POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA CRISE SANITAIRE**

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER

Plus d'infos sur www.snes-fsu.org

Tract SNES-FSU pour le 26-01

POUR NOS SALAIRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

ÉDUCATION PRIORITAIRE

LE MINISTRE : « Nous allons refondre la carte de l'éducation prioritaire » Jean-Michel Blanquer

LA RÉALITÉ : Contrafacturation des moyens ; Mise en concurrence des équipes et des établissements ; Risque de perte des indemnités et bonifications.

CRISE SANITAIRE

LE MINISTRE : « Nous sommes préparés à tout » Jean-Michel Blanquer

LA RÉALITÉ : Des conditions de sécurité sanitaires non garanties ; Une improvisation permanente ; Moyens, programmes, examens : rien pour tenir compte des effets de la pandémie.

**POUR UNE VRAIE REVALORISATION
POUR UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES CLASSES
POUR UNE RELANCE AMBITIEUSE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA CRISE SANITAIRE**

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER

Plus d'infos sur www.snes-fsu.org



Carrières-mutations : calendrier et changements à venir

Carrières : les changements à venir

A compter du 1er janvier 2021, tous les collègues certifiés, CPE et Psy-EN ayant atteint au moins trois ans dans le 6e échelon de la hors-classe basculent automatiquement dans le **nouveau 7e échelon (indice 821)**, dont la création, actée dans PPCR en 2016, avait été repoussée d'un an par E. Macron. Le gain net mensuel sera d'environ 55 €.

Mesure de revalorisation

Seule nouvelle positive du Grenelle de l'Education : le nombre de promotions à la hors-classe devrait augmenter (de 17 à 18 %).

Maintien des CAPA d'avancement mais pas de promotion

Les opérations de promotion (changements de grade et de corps) connaîtront cette année le même bouleversement que celui qui s'est produit en 2020 pour les mutations : les élus des personnels n'auront plus accès aux projets de promotion. La loi dite de « *transformation de la Fonction publique* », supprime en effet la grande majorité des compétences des commissions administratives paritaires (CAPA), cadre pourtant essentiel de la transparence dans la Fonction Publique depuis la Libération. **Les avancements accélérés aux 7e et 9e échelons** seront examinés en CAPA.

Rendez-vous de carrière : deux campagnes en une

Depuis le mois d'octobre, la campagne 2021-2022 des rendez-vous de carrière est ouverte. Les visites se feront jusqu'en mai 2021, et les comptes-rendus (comportant une grille d'évaluation et des avis du chef d'établissement et de l'IPR) seront envoyés aux collègues concernés en juin 2021, pour une éventuelle promotion durant l'année scolaire 2021/2022. Néanmoins, les circonstances exceptionnelles du printemps dernier ont entraîné des reports de rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020.

Mutations inter 2021 : vérification des vœux et barèmes retenus du 13 au 28 janvier 2021



Du 13 janvier au 28 janvier 12 h, chaque demandeur pourra consulter sur SIAM les vœux et barèmes retenus par le Rectorat. **Il est indispensable de vérifier cette liste, de contacter le SNES-FSU pour toute question et pour contester en cas d'erreur.** Si tel est le cas, adressez rapidement votre contestation **par voie hiérarchique à la DPE de votre discipline, en ajoutant éventuellement les pièces justificatives nécessaires.**

Les élus du SNES-FSU, dont l'expertise en matière de mutation est reconnue, sauront vous indiquer si votre barème comporte ou non des erreurs, en fonction bien sûr des informations que vous nous aurez données,

Recours sur les RDV 19/20 : le SNES-FSU vous accompagne

Attention : vous aviez 15 jours à date de réception du compte-rendu en décembre pour émettre via SIAE une observation (limitée à 2048 caractères) en plus des avis de vos évaluateurs primaires. Une fois cette période écoulée, le Recteur donnera une appréciation finale (Excellent / Très satisfaisant / Satisfaisant / À consolider) qui vous sera transmise le 15 janvier 2021.

Vous pourrez alors la contester si vous l'estimez nécessaire. Les recours sont d'abord gracieux, puis **vous pourrez saisir la CAP de votre corps** si le rectorat n'a pas donné de suite favorable à votre demande. **Ces commissions paritaires examinant les recours individuels sont maintenues** : le SNES-FSU peut vous accompagner dans la procédure.

Pour plus d'informations consultez notre site académique.

Marc Bellaigue - Claire Lacombe

Retrouvez le supplément « Le point sur les salaires » publié par le SNES-FSU national

Vous y trouverez un mode d'emploi pour lire votre fiche de paie, des grilles indiciaires détaillées pour tous les corps et grades ainsi que vos droits en matière de prestations sociales.



Promotions à l'ancienneté

Le rectorat nous a confirmé que toutes les promotions à l'ancienneté (le changement automatique d'échelon dans tous les grades) réalisées depuis le 01/09/20 ne seront effectives sur les salaires avec l'effet rétroactif qu'en janvier voire février. Le Ministère n'a en effet toujours pas doté les rectorats des mises à jour informatiques nécessaires au nouveau calcul de l'ancienneté d'un congé parental ou d'une disponibilité.

Une incurie ministérielle de plus qui pénalise tous les personnels enseignants ou non !

GIPA

Les collègues qui n'ont pas changé d'échelon entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019 peuvent prétendre au versement de la GIPA, compensant les pertes liées à l'inflation et au gel du point d'indice. Ce dispositif concerne également les collègues non-titulaires.

Marc Bellaigue - Delphine Bertrand



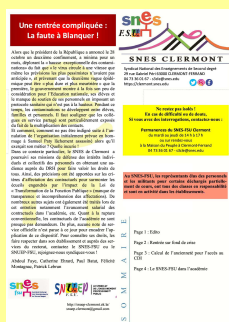
Contractuels : connaître et faire respecter ses droits !

Pendant la crise sanitaire, le SNES-FSU Clermont, poursuivant ses missions de défense des intérêts individuels et collectifs des personnels, a obtenu une audience auprès du rectorat pour **faire valoir les droits des contractuels**. Ainsi, des précisions ont été apportées sur les **critères d'affectation des contractuels** pour surmonter les écueils engendrés par l'impact de la Loi de « Transformation de la Fonction Publique » (manque de transparence et incompréhension des affectations). De nombreux autres sujets ont également été traités lors de cet entretien notamment **l'avancement salarial** des contractuels dans l'académie, etc. D'ailleurs, **une grosse vague de réévaluation indiciaire** doit avoir lieu en janvier 2021 selon la situation individuelle de chaque contractuel-le. **Le SNES-FSU y portera une attention particulière.**

Tous les contractuels enseignants, Psy-En et CPE en poste doivent bénéficier de la prime d'équipement quelle que soit la durée de leur contrat.

Pour connaître ses droits, les faire respecter dans son établissement et auprès des services du rectorat, contactez le SNES-FSU !

Abdoulaye Faye



Spécial non-titulaires à retrouver sur notre site internet

CPE : la grève, une évidence !

Quoiqu'on en dise, il est des moments de crise qui rendent les choses évidentes. Evidente la méthode inacceptable d'un gouvernement dont le dernier sursaut est clairement de rendre l'école optionnelle, pour la deuxième fois en 7 mois, avec l'appel à l'auto-confinement au choix des familles à partir du 17/12. Et une de fois de plus, la réorganisation et le surcroît de travail viennent impacter les AED et les CPE.

Les vies scolaires, les CPE, sortent épuisés de ces annonces à 72 ou 48 heures du retour dans les établissements, de quotidiens lourds et éprouvants pour les personnels et les élèves. Las, d'avoir eu à s'adapter en permanence, d'assumer des prises en charges des élèves, des familles, particulièrement anxieuses dans un environnement anxiogène. Fatigués, d'attendre le moment où le Président dans un de ses discours mémorables plein de solidarité, de valeurs de la République, de tous ensemble, à la veille du 2 novembre, s'arrange pour ne pas citer l'école et les 13 millions de personnes qui la composent.

Cela fait 8 mois que les CPE font face. Ils n'ont pas lâché entre « distanciel » et « présentiel » le suivi des élèves, leur cœur de métier. Ils n'en ressentent pas moins combien la demande ins-

titutionnelle persiste à vouloir les transformer en exécutants, et en hommes et femmes à tout faire sous couvert des dispositifs de crise, et combien cette pression se fait forte.

Dans ce contexte, le Grenelle de l'éducation a accouché d'une souris en ce qui concerne les conditions d'exercice et le salaire des agents mais essaye d'introduire du management à tous les étages de la gestion des personnels.

Comment rester les bras croisés lorsque l'on est CPE face à l'obstination de ne pas déployer les moyens nécessaires au bon exercice de leurs missions, ou encore, face à une revalorisation liée à des missions supplémentaires. Cerise sur la bûche de Noël, ils seront exclus de la prime d'équipement informatique dont on sait surtout qu'elle est une gratification salariale, à l'instar de l'ISOE en son temps, artifice qui permet d'oublier une loi de programmation et la revalorisation du point d'indice.

Les CPE sont les cadres A de la fonction publique les moins bien payés ! La revalorisation ne peut attendre ! Et pour l'heure, le minimum est qu'ils bénéficient de cette nouvelle prime. **Le 26 janvier, les CPE feront ainsi entendre leur voix pour dire ce qu'ils attendent d'une remise à plat des conditions d'exercice et de leur juste rémunération !**

Philippe Leyrat

AESH : la FSU alerte sur la dégradation des conditions de travail

Lors du CHSCTMEN du 3 décembre, la FSU a alerté sur la situation actuelle des AESH dont les conditions de travail se sont particulièrement dégradées du fait de la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) en 2019 puis de la crise sanitaire.

Pressions inacceptables sur des personnels sous contrat, confrontés à des conditions d'emplois extrêmement précaires, à temps incomplet et avec des rémunérations très faibles. Nouvelles affectations ou quotités de travail imposées par avenant au contrat, sans laisser le choix, voire parfois en les menaçant de licenciement s'ils et elles refusent. Epuisement moral et perte de l'estime de soi, impression de mal faire son travail. Inquiétudes légitimes aussi sur les conditions d'exercice, en contact direct et étroit avec les élèves... Conséquences : demandes de démissions ou de ruptures conventionnelles en hausse.

Il est urgent que le ministère améliore les conditions d'emploi des AESH, en s'engageant sur la création d'un cadre d'emploi statutaire, une hausse du temps de travail et une amélioration des rémunérations !

Isabelle Dyduch

PsyEN : le symbole ne suffira pas !

Le nombre de postes mis aux concours des PsyEN pour 2021 a été publié. 10 postes supplémentaires par rapport à 2020 : insuffisant !

10 postes de plus, quand toutes les études reconnaissent les **effets psychologiques et sociaux** de la crise sanitaire et sociale que nous traversons (augmentation des états anxieux et dépressifs, recrudescence des tensions familiales, phobies scolaires, décrochage...), 10 postes de plus pour prendre en charge le **désarroi des élèves et des familles**, les obstacles majeurs à **se projeter dans l'avenir** et à anticiper son orientation alors que l'application des réformes se poursuit aveuglément, alors que les **besoins des enfants et adolescents en situation de handicap** et rencontrant des difficultés spécifiques ne cessent de croître.

Pour atteindre le seuil de prise en charge des autres pays européens, (un psychologue pour 800 élèves), il faudrait doubler le nombre actuel de psychologues. Mais le ministère préfère manifestement l'externalisation des prises en charge au développement d'un corps de PsyEN spécifiquement formés et qualifiés !

Le SNES-FSU appelle les PsyEN à se mobiliser massivement le 26 janvier !

Katia Bonnemoy